

Journée de la Fiscalité des PME

Jeudi 7 mai 2026 - 8h50 à 16h45

Séminaire hybride (en présentiel ou en ligne)

Animé par **Thierry Obrist** et **Benjamin Chapuis**

Séminaire organisé dans le cadre du CAS en Fiscalité des PME, du CAS en TVA
et prochainement du NOUVEAU CAS en Fiscalité Internationale

En partenariat avec :



Concept et objectif du séminaire

Comme chaque année, la Haute école de gestion Arc et l'Université de Neuchâtel ont le plaisir de vous proposer, à Neuchâtel mais aussi chez vous, la Journée de la Fiscalité des PME. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du CAS en Fiscalité des PME et du CAS en TVA, des formations pratiques postgrades fournissant aux

participant-e-s une expertise en fiscalité. Sous un angle pratique et actuel, la Journée est organisée sous forme d'études de cas tirés de situations réelles, lors desquels des praticien-nes et académiques reconnu-es aborderont des thèmes de grandes importances pratiques pour le quotidien des PME.

Public cible

- Toute personne impliquée dans le conseil aux PME.
- Avocat-e-s, juristes, notaires expert-e-s comptables et fiscaux, expert-es fiduciaires,

comptables confirmé-e-s en fiduciaire ou en entreprise conseiller-ère-s en assurance, banquier-ère-s, employé-e-s d'administrations publiques, etc.

Contenu / Mots-clés

La journée du 7 mai 2026 commencera selon une tradition désormais bien établie par un tour d'horizon des actualités que tout-e bon-ne praticien-ne doit connaître en **matière de TVA**. Nous parlerons ensuite de la **responsabilité des membres du conseil d'administration** - parfois sous-estimée - en matière d'impôt anticipé, de TVA et d'impôts directs. Nous aborderons ensuite les **réserves de fluctuation**, à la lumière d'un arrêt du TF affaiblissant le principe de détermination. Nous terminerons la matinée avec une **revue de jurisprudence**, là aussi, selon une tradition qui fêtera ses dix ans cette année.

L'après-midi, nous revenons sur un sujet qui a connu des évolutions récentes importantes en pratique, celui du **domicile des sociétés de capitaux dans les rapports intercantonaux**, avant de traiter d'un sujet d'importance capitale et quotidienne : celui du pouvoir contraignant des informations données par les autorités fiscales sous forme de **rulings, d'arrangements fiscaux et d'accords fiscaux**. Pour clôturer l'après-midi, nous traiterons de la question du **remboursement de l'impôt anticipé** à la lumière de la pratique de l'AFC, puis celle de la **prévoyance professionnelle des entrepreneurs**, en identifiant quelques pièges à éviter en lien notamment avec le critère de la mutualisation.

Responsables du séminaire



Prof. Dr. Thierry Obrist
Université de Neuchâtel



Prof. Benjamin Chapuis
Haute école de gestion Arc

Inscription

Délai : 29 avril 2026

En ligne sur : www.he-arc.ch/agenda/journee-de-la-fiscalite-des-pme-2026



Finance d'inscription

CHF 440.- pour la journée

L'inscription sera confirmée par courriel, une fois votre paiement en ligne enregistré. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.

Les membres de l'association des alumnis du CAS en Fiscalité des PME bénéficient d'un tarif spécial. Veuillez svp vous référer aux informations fournies par votre Président.

Programme

- 08h30 Accueil des participant-e-s**
- 8h50 Ouverture de la journée**
MM. Benjamin Chapuis et Thierry Obrist
- 09h00 Actualités dans le domaine dans la TVA**
M. Nic Weber
- 09h30 La responsabilité fiscale des membres du conseil d'administration, impôt anticipé, TVA et impôts directs**
Mme Emily Meller
- 10h15 Pause**
- 10h45 Réserves de fluctuation - Quid du principe de détermination ?**
M. Benjamin Chapuis
- 11h15 Revue de jurisprudences récentes dans le domaine de la fiscalité des PME**
M. Frédéric de le Court
- 12h00 Repas**
- 13h15 Domicile des sociétés de capitaux dans les rapports intercantonaux - évolutions récentes**
Mme Iliriana Dreni et M. Daniel de Vries Reilingh
- 13h45 Rulings, arrangements fiscaux, accords fiscaux, etc.**
M. Andrio Orler
- 14h30 Pause**
- 15h00 Remboursement de l'impôt anticipé - Pratique de l'AFC**
M. Stefan Oesterhelt
- 16h00 Prévoyance professionnelle des entrepreneurs, entre levier fiscal et zone de risque**
M. José Torrecillas
- 16h30 Clôture**
- 16h45 Fin du séminaire**

Les pauses-café sont offertes par UBS.

Intervenant-es

Benjamin Chapuis, expert-comptable diplômé, Professeur associé HE-Arc, Neuchâtel

Frédéric de le Court, avocat, étude de Me Frédéric de le Court, Signy

Daniel de Vries Reilingh, Dr. iur., avocat, LL.M., expert fiscal diplômé, DVR de Vries Reilingh Legal & Tax SA, Neuchâtel, Professeur à l'Université de Fribourg

Iliriana Dreni, avocate, experte fiscale diplômée, conseillère fiscale EXPERTsuisse, DVR de Vries Reilingh Legal & Tax SA, Neuchâtel

Emily Meller, avocate, experte fiscale diplômée, Oberson Abels, Lausanne et Genève

Thierry Obrist, Dr. iur., avocat, LL.M., Professeur à l'Université de Neuchâtel et LE/AX Avocats, Neuchâtel

Stefan Oesterhelt, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M., Homburger, Zurich

Andrio Orler, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M., CMS, Genève

José Torrecillas, économiste d'entreprise ESCEA, CAS en Fiscalité des PME, CAS en M&A, Piguet Galland & Cie SA, Neuchâtel

Nic Weber, Lic.iur., MAS en TVA, CAS en Fiscalité des PME, Von Graffenried, Berne

Lieu selon votre choix

En présentiel

Auditorium 1, 2^e étage (salle 224)
HEG - Haute école de gestion Arc
Campus Arc 1
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel

Accès

Les places de parc à proximité immédiate de Campus Arc 1 sont limitées (stationnement payant au P+R2). Nous vous conseillons de privilégier les transports publics. Campus Arc 1 se situe à 500 mètres à l'est de la gare.

Contact

Sandrine Schaeren Romano
sandrine.schaerenromano@he-arc.ch
Tél. +41 32 930 20 38
HEG - Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel
www.heg-arc.ch

En ligne

Le nombre de places « en présentiel » étant limité, nous appliquerons la règle de la « première personne arrivée, première personne servie ».

Connexion

La veille du séminaire, l'adresse de connexion sera communiquée par courriel à tous les participant-e-s ayant opté pour la version « en ligne ».

Journée de la Fiscalité des PME

Judi 7 mai 2026